

COMMUNE DE TREBRIVAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation :</u> 27/05/2026	L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur EVEN Fabrice, Maire.
<u>Nombre de membres en exercice :</u> 15 présents : 12 votants : 15 pour : 15 contre : 0 abstention : 0	<u>Etaient présents :</u> Even, Drillien, Breton, Gillet, Tritta, Fontalirant, Philippot, Thoraval, Quiltu, Tougard, Bacquer, Jégou <u>Absents :</u> Henry (pouvoir à Even), Verdon (pouvoir à Drillien), Gestin (pouvoir à Gillet) <u>Secrétaire de séance :</u> Thoraval

Objet de la délibération

N° 2026-28

Convention de maîtrise d'œuvre : Travaux d'aménagement du bourg- 4^{ème} tranche- Secteur du Lotissement du Verger / Rue de Poulanticou)

Le Maire rappelle à l'assemblée la réalisation de trois tranches de travaux d'aménagements de sécurité au bourg de TREBRIVAN, qui ont permis de diminuer la vitesse excessive des véhicules, au cœur de l'agglomération.

Le conseil municipal souhaite poursuivre cette démarche, en aménageant les voies urbaines du secteur du Lotissement du Verger/ Rue de Poulanticou, ainsi que la plateforme des services techniques.

Le Maire soumet la proposition financière du bureau d'études TECAM situé à Ploumagoar (Côtes d'Armor), pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur défini.

Après délibération, le conseil municipal,

- désigne la SARL TECAM située 1 Impasse de Toul Lan Bian-22970 PLOUMAGOAR, pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre (Etude du projet, Dossier de consultation et analyse des offres, Direction et suivi des travaux, Assistance lors des opérations de réception), pour un montant total **de 15 900€ HT soit 19 080€ TTC.**
- autorise le Maire à signer l'acte d'engagement avec la SARL TECAM.

Le Maire
EVEN Fabrice

